



## Plateforme de propositions du CIANE

Source : <http://www.ciane.info/article-4823254.html>

En réaction à l'évolution inquiétante de la périnatalité en France par rapport à d'autres pays développés voisins, un collectif citoyen d'associations — le CIANE — s'est constitué en 2003 avec pour ambition de faire mieux respecter les attentes, les demandes et les droits des femmes et des couples et d'améliorer les conditions de la naissance dans notre pays.

Fort aujourd'hui de 134 associations (plus de 150 000 adhérents), le CIANE contribue activement sur des bases scientifiques à l'élaboration des recommandations de bonnes pratiques en obstétrique et en pédiatrie, en collaborant avec les instances de tutelle et professionnelles.

Cependant, certaines évolutions nécessaires relèvent de décisions politiques. C'est dans ce sens que nous vous adressons les propositions qui suivent, pistes de réflexion pour vos actions futures :

**=> La diversification de l'offre de soins par la création de filières physiologiques comme elles existent chez nos voisins :**

- par la création d'une filière sous la gouvernance des sages-femmes, sur le principe : « **une femme/une sage-femme** », incluant les **maisons de naissance** et l'**accouchement à domicile** ;
- par l'augmentation du **numerus clausus** des sages-femmes, une meilleure rétribution et l'amélioration de leurs **conditions de travail** ;
- par une véritable reconnaissance de la **filière sage-femme** dans le **cursus universitaire**, avec un accès aux **métiers de la recherche** et une formation en sciences humaines ;
- par la mise en place de programmes de **préparation à la naissance** et d'**accompagnement à l'allaitement maternel** adaptés aux demandes d'accompagnement physiologique ;
- par une approche de la naissance plus respectueuse de son caractère naturel et **physiologique** ;
- par une meilleure prise en compte (tant sociétale que médicale) de la **dimension psychique** de cet événement.

**=> L'institution de pratiques davantage respectueuses des parents, des nouveau-nés et plus généralement de la famille :**

- par la mise en place effective d'un **référentiel national** fondé sur les données probantes de la **médecine factuelle**, des recommandations de **pratique clinique** et des recommandations internationales ;
- par l'inclusion de clauses reconnaissant les **compétences**, les **droits** des parents ;
- par une systématisation de l'approche **responsabilisante** et concertée des **projets de naissance** ;
- par la prise en compte dans la politique de financement de dimensions telles que l'**accompagnement à la parentalité** et le **suivi post-partum** du couple mère-enfant par des professionnels de santé, ce qui implique une mise à plat du système de tarification existant.

**=> L'accès à une information transparente sur les établissements, pratiques et réseaux de soins :**

- par la création des **indicateurs d'activité** et de **résultats** par services et établissements correspondant aux attentes des usagers ;
- par la mise en place d'un **label de qualité**, basé sur ces indicateurs, privilégiant l'**offre de soins** ;
- par la structuration du **système d'information de santé** au travers d'un **portail national** et prenant en compte les spécificités de la périnatalité.

CIANE — Collectif Interassociatif Autour de la Naissance — <http://ciane.info>

Contacts : Bernard BEL & Gilles GAEBEL - Tél : 06 22 54 01 12 - [collectif\\_ciane@yahoo.fr](mailto:collectif_ciane@yahoo.fr)